

Insight NPA : BFM TV sur Samsung TV Plus avant fin 2023 ; France Télévisions en négociations avec Amazon

Alors qu'elles représentent déjà près de 3,5 % du « temps téléviseur » aux Etats-Unis (étude Nielsen the Gauge de mai 2023), l'AVoD et les FAST s'apprêtent à une double accélération de ce côté-ci de l'Atlantique. Côté contenu, d'abord, l'arrivée sur Samsung TV Plus de BFM TV et d'une dizaine d'autres chaînes Altice semble acquise pour le début de l'automne ; de leur côté, France Télévisions et Amazon négocient les conditions d'une arrivée du groupe public dans l'environnement du e-commerçant. Ces premiers ponts entre FAST et TNT vont prolonger et amplifier le mouvement de premiumisation de l'offre déjà engagé par les plateformes ; et l'onde de choc ne manquera pas de s'étendre aux autres leaders de l'audiovisuels ainsi qu'aux distributeurs, FAI en tête.

Alors qu'on compte en France près de 500 chaînes Fast en France, et que la priorité affirmée par les plateformes est à la premiumisation de l'offre, un accord en voie de finalisation entre Altice et Samsung prévoit pour la rentrée l'arrivée d'une dizaine de chaînes d'Altice sur Samsung TV Plus, dont BFM TV, créant ainsi un premier pont en France entre FAST et TNT. A titre exclusifs – provisoirement au moins. (en Espagne, Samsung TV Plus distribue déjà depuis la fin 2022 les chaînes du groupe public TVE).

Nombre de chaînes FAST dénombrées par plateforme en France

	6play 24/24	LG Channels	MYTF1 Stream	Molotov	Plex	Pluto TV	Rakuten TV	Samsung TV Plus
mars-23	7	176	41	23	193	139	109	95
juin-23	5	180	53	9	186	127	88	104
Evol		4	12	-14	-7	-12	-21	9

Source : Etude AVoD Market Report

France Télévisions dans l'environnement Amazon ?

Les négociations qui pourraient conduire à l'arrivée de l'offre de France Télévisions dans l'environnement d'Amazon se poursuivent en parallèle. Elles trouvent leur origine dans le cadre législatif, et plus précisément les dispositions sur le must carry des services de l'audiovisuel public¹ de la loi de septembre 1986.

Mais l'accord pourrait porter sur la distribution de l'ensemble de l'offre de France (la plateforme france.tv) plutôt que de se limiter au signal linéaire des chaînes publiques.

L'ambition d'Amazon sur le terrain de l'offre de streaming vidéo gratuit semble loin, en tout cas, de s'arrêter au seul cas de France Télévisions. Des contacts auraient été pris avec l'ensemble des groupes audiovisuels français, et Amazon se serait assuré auprès de fournisseurs spécialisés de sa capacité à déployer en France – et plus largement en Europe – un bouquet de plusieurs centaines de chaînes gratuites.

AVoD Market Report : sortie imminente du 2^e volet

Fin 2022, Médiamétrie et NPA Conseil se sont associés pour lancer un large dispositif d'étude sur le sujet. Après un très large état du marché à l'international, le deuxième volet a conduit une analyse en profondeur des forces et dynamiques en présence sur le marché français : évolution de l'offre de chaînes, structuration de la distribution, progression des usages, montée en puissance de la monétisation, contexte juridique...

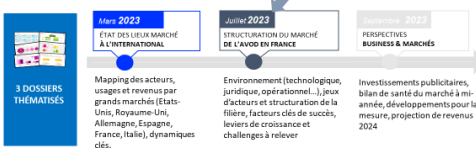
La parution de ce deuxième volet est imminente. Contact : npa@npaconseil.com

AVoD Market Report

Un dispositif d'étude inédit et des insights clé pour suivre le développement de l'écosystème de l'AVoD et des FAST.
Le produit de la veille stratégique et des études de référence de Médiamétrie et de NPA Conseil

Plus de 70 interviews d'intervenants clés du marché à ce jour

- ✓ Suivi des usages, qualitatif et quantitatif sur quelques métriques clés (par cibles, device, plateforme...)
- ✓ Suivi de l'offre de chaînes / plateformes
- ✓ Focus sur la distribution des offres (chaînes, plateformes...)
- ✓ Investissement des annonceurs (secteurs, marques)



¹ Article 34-2 I.- Sur le territoire métropolitain, tout distributeur de services sur un réseau n'utilisant pas de fréquences terrestres assignées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique met gratuitement à disposition de ses abonnés les services des sociétés mentionnées au I de l'article 44 [France Télévisions] la chaîne Arte, diffusés par voie hertzienne terrestre (...) ainsi que la chaîne TV 5 (...), sauf si ces éditeurs estiment que l'offre de services est manifestement incompatible avec le respect de leurs missions de service public.